



**Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SÉANCE DU 05 AVRIL 2022
N° 2022004**

L'an deux mille vingt et deux, le cinq avril à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni, Sous la présidence d'Isabelle CHOAIN, Présidente du Comité deS AGES du Pays Trithois au Comité des âges d'Aulnoy lez valenciennes

Date de la convocation :	29 mars 2022
Membres en exercice :	32
Présents :	21 + 3 pouvoirs
UNANIMITÉ	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :2022004 :Participation des communes – budget 2022 du CDESAGES

Titulaires présents : ANDRE Liliane et DUEZ Marie José « Artres », BENNOUI Habiba « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël « Famars », JOURNEZ Karl « Haulchin », HOUREZ Dominique et KERN Claudine « Hérin », RAMEZ Damien « Maing », GOURDIN Alison et HAMIEAU Maud « Monchaux sur écaillon », CHOAIN Isabelle et HAVEZ Christine « Prouvy », POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Abboud et RAOUT Michel « Rouvignies », BOHERE Raymonde « Thiant », BISIAUX Christian « Verchain Maugré »

Suppléants présents : RENARD Gérard « Aulnoy lez valenciennes », LOUVION Marie renée « Petite Forêt », DEVOS Sylvie « Thiant », GUERDIN Eric « Trith Saint Léger »

Titulaire absents – excusés : DUSART Julien « Aulnoy lez valenciennes », PAMART Jean Baptiste « Famars », DAVID Chantal « Haulchin », BLONDIAUX Eric et HEBERT Christelle « La Sentinelle », DESROUSSEAUX Chantal pouvoir donné à RAMEZ Damien « Maing », SEREUSE Elisabeth et DELCROIX JOLY Véronique « Petite Forêt », MAITTE Sarah et MANGENOT Eric « Quérenaing », TRIFI Patrick pouvoir donné à POTIER Sylvia « Raismes », PREVOST Martine « Thiant », SAVARY Dominique et YAHIAOUI Malika pouvoir donné à CHOAIN Isabelle « Trith saint Léger », GABELLE Jean Claude « Verchain Maugré »

Secrétaire de séance : BOHERE Raymonde

Madame la Présidente **PROPOSE** à l'assemblée de laisser la participation des communes du Comité des âges du pays trithois à :

3.50€/habitant pour l'année 2022

Le comité syndical

Vu l'exposé de Madame la présidente,

Et après en avoir délibéré

DÉCIDE de laisser la participation des communes du Comité deS AGES du Pays Trithois pour l'année 2022 à **3.50€/habitant**.

DIT que la recette sera inscrite à l'article 74748 « Participations des communes ».

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,

Délibération télétransmise
en Sous-Préfecture de Valenciennes
le :

